



Bruxelles, le 12.3.2013  
COM(2013) 115 final

**ANNEXE**

*du*

**Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la mise en œuvre de  
la facilité Schengen (2004-2006)**

Liste complète des objectifs des sept États membres bénéficiaires

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
<b>Pologne</b>	4	Générale et associant approche stratégique et approche opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Construction ou modernisation des infrastructures situées aux points de passage frontaliers aux frontières extérieures de l'UE.</li> <li>· Obj. 2: Équipements opérationnels liés à la protection des frontières, notamment au système d'information Schengen.</li> <li>· Obj. 3: Formation et services.</li> <li>· Obj. 4: Participation aux dépenses de logistique et d'opérations (assistance technique).</li> </ul>
<b>Hongrie</b>	4	Générale et approche stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Renforcer les contrôles aux frontières extérieures.</li> <li>· Obj. 2: Améliorer les moyens de contrôle en augmentant les capacités de fourniture de données et d'accès aux données.</li> <li>· Obj. 3: Accroître l'efficacité des contrôles approfondis.</li> <li>· Obj. 4: Développer les capacités de coopération internationale en matière pénale.</li> </ul>
<b>Estonie</b>	6 initialement 5	Détaillée et associant approche stratégique et approche opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Créer le système opérationnel de radiocommunication et développer les solutions techniques nécessaires à la création du prototype technique du SIS II.</li> <li>· Obj. 2: Développer les systèmes d'information des forces de police et les intégrer au système VIS, et garantir la sécurité de la connexion avec les autorités compétentes des autres États membres de l'UE pour le transfert de données.</li> <li>· Obj. 3: Mettre les infrastructures et les bases techniques et matérielles nécessaires à la bonne surveillance des frontières extérieures et aux contrôles à ces frontières en conformité avec les exigences de la convention d'application de l'accord de Schengen, avec le catalogue de recommandations et de meilleures pratiques Schengen et avec le manuel commun; construire les infrastructures destinées à la formation, créer les bases techniques et matérielles nécessaires à la formation de gardes-</li> </ul>

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
			<p>frontières hautement qualifiés et préparer le personnel des gardes-frontières à surveiller les frontières dans le respect des exigences définies en matière de surveillance des frontières de l'UE et de contrôles à ces frontières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 4: Créer des stations de travail mobiles pour les agents chargés de la surveillance des migrations, mettre en œuvre le VIS et établir l'infrastructure nécessaire à sa mise en œuvre; assurer sa sécurité et mettre en œuvre des solutions biométriques.</li> <li>· Obj. 5: Mettre les infrastructures des postes consulaires en conformité avec les obligations découlant de l'accord de Schengen, assurer le fonctionnement de l'espace européen commun des visas, adapter les procédures de délivrance des visas aux exigences de l'Union européenne et mettre en place le matériel nécessaire.</li> <li>· Obj. 6: Créer un système national de diffusion des données SIS (NS-SIS) et, pour vérifier son utilisation et permettre un échange supplémentaire d'informations, mettre en place le système d'information SIRENE.</li> </ul>
<b>Lituanie</b>	8	Détaillée et associant approche stratégique et approche très opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Construction, rénovation et modernisation des infrastructures et des bâtiments connexes situés aux points de passage frontaliers.</li> <li>· Obj. 2: Contrôle technique, équipements de surveillance, véhicules et autres équipements nécessaires destinés à être utilisés aux frontières extérieures de l'UE, aux postes frontières et aux points de passage frontaliers.</li> <li>· Obj. 3: Créer de nouveaux réseaux d'information et de nouvelles infrastructures de communication aux frontières extérieures de l'UE et développer ceux qui existent déjà.</li> <li>· Obj. 4: Mesures nécessaires à la mise en œuvre du système d'information Schengen (SIS II).</li> <li>· Obj. 5: Les mesures prévoient l'acquisition d'équipements de détection des faux documents et l'utilisation de cachets communs d'entrée et de sortie lors des vérifications aux frontières extérieures de l'UE.</li> </ul>

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
			<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 6: Améliorer la coopération entre les gardes-frontières et les unités de police opérant à la frontière, de manière à assurer une interaction immédiate et directe entre ces deux services répressifs lors de la recherche ou de la rétention de personnes ayant franchi illégalement une frontière extérieure de l'UE.</li> <li>· Obj. 7: Renforcement de la formation et amélioration des compétences et du savoir-faire du personnel.</li> <li>· Obj. 8: Gestion de la facilité Schengen: logistique et personnel.</li> </ul>
<b>Slovénie</b>	9 initialement 7	Générale et opérationnelle par catégorie d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Moderniser et/ou agrandir les locaux des postes de police.</li> <li>· Obj. 2: Investissements dans des équipements techniques et des moyens de transport.</li> <li>· Obj. 3: Investissements dans des systèmes d'information et de télécommunication.</li> <li>· Obj. 4: Formation d'instructeurs pour l'application de l'acquis de Schengen et programmes de formation de base pour les gardes-frontières et agents de police nouvellement recrutés.</li> <li>· Obj. 5: Salaires et équipement du personnel.</li> <li>· Obj. 6: Investissements dans les points de passage frontaliers.</li> <li>· Obj. 7: Entretien des points de passage frontaliers.</li> <li>· Obj. 8: Investissements dans des équipements de sécurité destinés aux missions diplomatiques et aux postes consulaires.</li> <li>· Obj. 9: Frais de fonctionnement.</li> </ul>
<b>Slovaquie</b>	16	Générale et opérationnelle par programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Développer des systèmes complexes de protection pour la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie.</li> <li>· Obj. 2: Moderniser les installations des unités</li> </ul>

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
			<p>chargées des contrôles à la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 3: Équiper l'aéroport international M.R.Štefánika de Bratislava et le mettre en conformité avec les normes Schengen.</li> <li>· Obj. 4: Fournir des uniformes et des équipements aux agents de police chargés de protéger la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie.</li> <li>· Obj. 5: Améliorer la protection des informations classifiées transmises au sein du réseau d'unités de contrôle aux frontières situées à la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie.</li> <li>· Obj. 6: Augmenter la capacité du centre de rétention de Sečovce.</li> <li>· Obj. 7: Mise en adéquation des systèmes d'information de la police nationale avec le SIS II.</li> <li>· Obj. 8: Appui technologique pour les bureaux centraux SIS/SIRENE et les utilisateurs finals.</li> <li>· Obj. 9: Développement de systèmes d'information liés au VIS.</li> <li>· Obj. 10: Améliorer la qualité des visas délivrés et informer le ministère de l'intérieur en temps réel sur les visas délivrés.</li> <li>· Obj. 11: Compléter l'équipement aux fins de la surveillance transfrontalière.</li> <li>· Obj. 12: Moderniser l'équipement de laboratoire pour les documents d'identité.</li> <li>· Obj. 13: Améliorer le fonctionnement des services de douane à la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie.</li> <li>· Obj. 14: S'équiper en véhicules à moteur et en technologies spéciales pour l'identification des véhicules volés/disparus.</li> <li>· Obj. 15: Soutenir la gestion de la facilité Schengen - logistique et opérations.</li> <li>· Obj. 16: Système de vidéosurveillance électronique aux points de passage frontaliers ferroviaires à la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie.</li> </ul>

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
<b>Lettonie</b>	33 initialement 25	Opérationnelle au niveau des projets (puis liée aux «principaux objectifs»: 9 au titre de la surveillance des frontières, 8 au titre des vérifications aux frontières, 6 au titre de la gestion des visas, 4 au titre de la formation, 2 au titre des systèmes informatiques, 2 non précisés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 1: Infrastructures pour la transmission de données dans les représentations diplomatiques lettones afin de permettre la délivrance de visas Schengen (équipement informatique pour la transmission de données).</li> <li>· Obj. 2: Amélioration des normes de sécurité et mise en application des instructions consulaires communes et du catalogue de recommandations pour l'application correcte de l'acquis de Schengen et des meilleures pratiques: délivrance des visas (6183/03, 7.2.2003).</li> <li>· Obj. 3: Contrôle adéquat des documents de voyage et détection adéquate des documents falsifiés aux représentations diplomatiques et consulaires de la Lettonie.</li> <li>· Obj. 4: Doter les représentations diplomatiques et consulaires de la Lettonie des ressources nécessaires en termes de personnel qualifié, conformément aux normes et exigences des instructions consulaires communes et du catalogue de recommandations pour l'application correcte de l'acquis de Schengen et des meilleures pratiques: délivrance des visas (6183/03, 7.2.2003).</li> <li>· Obj. 5: Donner aux agents des ambassades et des consulats à l'étranger toutes les connaissances nécessaires à la délivrance des visas Schengen.</li> <li>· Obj. 6: Vérifications efficaces sur les personnes, y compris leurs effets, aux frontières extérieures.</li> <li>· Obj. 7: Acquisition de chiens pour la détection des produits stupéfiants.</li> <li>· Obj. 8: Aménager et équiper les locaux des serveurs centraux de l'Office de la citoyenneté et de l'immigration.</li> <li>· Obj. 9: Développement du système national letton d'information sur les visas.</li> <li>· Obj. 10: Formation linguistique des agents de l'Office de la citoyenneté et de l'immigration.</li> <li>· Obj. 11: Formation des utilisateurs du N.SIS, du bureau SIRENE et du SIS.</li> </ul>

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
			<ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 12: Améliorer la sécurité du réseau de transmission de données du ministère de l'intérieur.</li> <li>· Obj. 13: Cours d'anglais et d'autres langues étrangères pour les agents de la police nationale.</li> <li>· Obj. 14: Améliorer les systèmes mobiles de patrouille aux frontières en utilisant des véhicules tout-terrain, des motoneiges, des quadricycles et des bateaux à moteur.</li> <li>· Obj. 15: Améliorer la mobilité des gardes-frontières en créant une unité aérienne au sein du service national des gardes-frontières.</li> <li>· Obj. 16: Améliorer la mobilité des gardes-frontières en mer.</li> <li>· Obj. 17: Améliorer l'efficacité de l'inspection des personnes franchissant la frontière, de leurs véhicules et de leurs effets personnels grâce à l'acquisition d'équipements techniques pour les postes-frontières.</li> <li>· Obj. 18: Mise en place d'un système de vidéosurveillance des frontières maritimes.</li> <li>· Obj. 19: Développement d'une surveillance technique de la «frontière verte» orientale.</li> <li>· Obj. 20: Amélioration de l'équipement pour les activités opérationnelles grâce à l'acquisition de moyens techniques.</li> <li>· Obj. 21: Mise en place d'équipements techniques d'information, de contrôle et de protection des frontières.</li> <li>· Obj. 22: Modernisation du réseau de télécommunications des gardes-frontières.</li> <li>· Obj. 23: Développement d'un système de formation professionnelle des gardes-frontières.</li> <li>· Obj. 24: Système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS).</li> <li>· Obj. 25: Développement des infrastructures du service national des gardes-frontières.</li> <li>· Obj. 26: Construction d'une aire d'atterrissage pour hélicoptères aux points de passage frontaliers de</li> </ul>

État membre	Nombre final d'objectifs	Approche des objectifs	Objectifs
			<p>Punduri, Lavošnieki, Šķilbēni, Pededze et de Vientuļi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Obj. 27: Extension du système de radiocommunication de la frontière orientale.</li> <li>· Obj. 28: Acquisition de chiens.</li> <li>· Obj. 31 Acquisition d'équipements.</li> <li>· Obj. 32: Cours de formation.</li> <li>· Obj. 33: Coûts de gestion liés à la mise en œuvre de la facilité Schengen.</li> </ul>